

SELARL CABINET CERMOLACCE - GUEDON

Avocats associés au Barreau de Marseille

47, rue de la Paix-Marcel-Paul - 13001 MARSEILLE

Tél. : 04.91.81.61.46 / 04.91.37.04.48

E-mail : contact@cabinetcermolacce-guedon.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'UN LOCAL COMMERCIAL de 88,40 m² (**lot n° 8**)

Dans un immeuble en copropriété sis à MARSEILLE (13004), 63, avenue de Montolivet

MISE A PRIX : 15.000 EUROS (quinze mille euros)

Visite le mardi 29 août 2017 de 9 h 00 à 10 h 00

L'ADJUDICATION EST FIXEE AU **JEUDI 7 SEPTEMBRE 2017 A 9 H 30**

à l'audience du juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille, au Palais de Justice de ladite ville, salle Borély au rez-de-chaussée, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE.

DESIGNATION :

Dans un ensemble immobilier sis à MARSEILLE (13004), 63, avenue de Montolivet, cadastré dite commune, section 816 D, numéro 232.

Ledit immeuble ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître DURAND, notaire à Marseille le 19 mai 1953, publié au 1er bureau des hypothèques de Marseille le 19 juin 1953, volume 1931, numéro 16.

Modifié suivant acte reçu aux minutes de Maître ROUSSET-ROUVIERE, notaire à Marseille le 17 septembre 2010, publié audit bureau le 6/10/2010, volume 2010 P, numéro 6813.

LE LOT NUMERO HUIT (8) :

Soit un local commercial situé au rez-de-chaussée de la maison principale donnant sur l'avenue (ancien chemin) de Montolivet, water-closet avec lave-mains, avec un escalier intérieur menant au local commercial situé au sous-sol,

Et les 317/1.000èmes des parties communes bâties,

Et les 162/1.000èmes des parties communes générales.

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier

tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.

Superficie loi Carrez : 88,40 m².

Le bien est actuellement inexploité.

Toutefois le procès-verbal susvisé indique « les lieux sont inexploités, mais peut être occupés, des provisions de bouche ayant été trouvées dans la cuisine ».

L'adjudicataire fera son affaire personnelle de cette occupation, sans recours contre le vendeur poursuivant la vente.

Les biens et droits immobiliers sont plus amplement décrits dans le procès-verbal descriptif selon acte en date du 1er octobre 2015, établi par la SCP BRUGUIERE – MASCRET - FORNELLI et SAGLIETTI, huissiers de justice associés à Marseille, annexé au cahier des conditions de vente.

PROCEDURE :

La présente vente est poursuivie à LA REQUETE DU :

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE sis 63, avenue de Montolivet, 13004 MARSEILLE représenté par son syndic la SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE J ET M PLAISANT, SAS au capital de 53.358 euros ayant son siège à MARSEILLE (13008), 158, avenue du Prado, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 058 810 862, poursuites et diligences de

son président directeur général y domicilié, Ayant pour avocat constitué, la SELARL CABINET CERMOLACCE-GUEDON représenté par Maître Pascal CERMOLACCE, Avocat au Barreau de Marseille, et dont le cabinet est à MARSEILLE (13001), 47, rue de la Paix-Marcel-Paul - 13001 MARSEILLE.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un avocat inscrit au barreau de Marseille, muni d'un chèque de banque de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros (caution bancaire irrévocable, le consulter), établi à l'ordre de M. le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Marseille.

POUR PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :

- s'adresser au cabinet de la **SELARL CABINET CERMOLACCE - GUEDON**, avocats, 47, rue de la Paix-Marcel-Paul - 13001 MARSEILLE, téléphone : 04.91.81.04.95 ou 04.91.81.61.46.
- ou consulter le cahier des conditions de la vente déposé au Greffe du juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille – Place Monthyon – 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée, à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Fait à Marseille le 17 juillet 2017

Maître Pascal CERMOLACCE
Avocat associé